



**Fédération Européenne
des Médecins Salariés**
European Federation
of Salaried Doctors

Date:	19-09-2017	Document:	F17-064 FR
Title:	Rapport National France		
Author:	SNPHARe		



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicale Avenir Hospitalier

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers

AH

FEMS

FPSH

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Grégory Wood
Vice-Président

Rapport semestriel à la FEMS – octobre 2017

Dans le cadre du plan d'attractivité des carrières médicales hospitalières mis en place par le gouvernement précédent, deux textes sont sortis le 14 mars 2017, fixant deux types de primes différentes pour les futurs collègues qui acceptent de s'engager pour 3 ans dans la carrière hospitalière, dans les zones sous-denses (20 000 €) ou les spécialités en tension (10 000 €): l'anesthésie-réanimation et la radiologie, en raison de difficultés particulières de recrutement.

Depuis, les urnes ont rendu leur verdict le 7 mai dernier. Un nouveau Président a été élu, un gouvernement a été formé et une nouvelle locataire s'est installée au Ministère de la Santé. Le SNPHARe va évidemment continuer, comme il l'a toujours fait, à être partie prenante des discussions et négociations. Désormais, elles auront lieu avec Agnès BUZIN et son cabinet autour de l'Hôpital Public et de ses acteurs principaux, les Praticiens Hospitaliers. Le SNPHARe a élaboré son projet syndical en 10 points, incluant l'exercice médical en Europe et le portera auprès des pouvoirs publics pour la défense des conditions de travail des médecins hospitaliers.

La démographie médicale, un des sujets de ce projet, est une des clés du présent mais aussi et surtout de l'avenir. Or, avec la réforme du 3^e cycle des études médicales, nombre de questions sur le sujet sont apparues et pour certaines, les réponses restent floues voire inexistantes ! Combien de médecins faut-il former ? Comment les attirer vers une carrière hospitalière, notamment en trouvant des leviers pour concilier vie professionnelle et vie privée ? Comment expliquer qu'une part non négligeable des Praticiens entrant dans la carrière le soit sur la base d'un Contrat temporaire et non sous la protection du Statut légal des Praticiens Hospitaliers ?

La carrière hospitalière est un choix de chacun d'entre nous et le SNPHARe continuera à défendre les conditions de travail et la reconnaissance des contraintes auxquelles sont soumis les Praticiens dans leur exercice quotidien. Quelques textes sont parus juste avant les élections présidentielles et vont dans ce sens. Néanmoins, d'autres textes sont en attente, notamment sur le temps non clinique ou le temps de travail de nuit compté à 3 demi-journées, portant la journée de 24 heures à 5 demi-journées (2 DJ de jour et 3 DJ de nuit).

La hausse décidée récemment de 1,7% de la Contribution Sociale Généralisée sur les salaires, non compensée, et la suppression des cotisations retraite sur les heures de travail supplémentaire, sont deux coups très durs pour les Praticiens, dans un contexte hospitalier déjà très difficile. Après l'échec du plan attractivité du ministère précédent, ce hold-up financier ne restera pas sans réaction du SNPHARe ni de l'ensemble des Praticiens Hospitaliers.

SAMU-SMUR 94
Hôpital Henri Mondor
94010 Créteil Cedex
tél. 06 73 98 08 52
tél. 01 45 17 95 10
✉ michel.dru@snphar.fr

Pôle Réanimations Anesthésie SAMU
Hôpital Charles Nicolle – CHU de Rouen
1 rue de Germont
76038 Rouen Cedex
tél. 06 65 40 87 07
tél. 02 32 88 17 36
✉ gregory.wood@snphar.fr